



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ELECTIONS LEGISLATIVES  
DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024**

**LE TIRAGE AU SORT POUR L'ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE**

Les emplacements d'affichage sont attribués aux candidats en fonction d'un tirage au sort organisé par le représentant de l'État (art. R.28), à l'issue du délai de dépôt des candidatures.

L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage est également celui retenu pour la disposition des bulletins sur la table de décharge à l'intérieur des bureaux de vote.

Le tirage au sort pour l'ensemble des circonscriptions du département aura lieu le :

**Dimanche 16 juin 2024 à 18 heures 30**

**à la Préfecture d'Evry  
Salle Jean Moulin  
Boulevard de France  
91 000 EVRY**

L'ordre des panneaux d'affichage résultant du tirage au sort sera mentionné sur l'arrêté fixant la liste des candidats dans chaque circonscription.

En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre tous les candidats restant en présence.